



Communiqué

7 juillet 2020

Nouvel arrêté des comptes suite à une erreur matérielle

La société Alès Groupe a procédé à un nouvel arrêté de ses comptes sociaux et consolidés du fait d'une erreur matérielle sur le traitement de la dette et de son exigibilité dans les comptes sociaux et consolidés publiés le 30 juin 2020. La publication sur le site de l'émetteur de ces comptes corrigés avec les rapports des Commissaires aux comptes ajustés en conséquence est prévue ce jour.

La suspension de la cotation des actions de la Société annoncée le 29 juin 2020 est par ailleurs maintenue dans l'attente d'un prochain communiqué.

Profil

Le Groupe est présent sur le marché mondial des produits cosmétiques avec Lierac et Jowaé, des produits capillaires avec les marques Phyto, Kydra, Secret Professionnel, Subtil, et enfin sur le marché national de la distribution spécialisée auprès des professionnels de la coiffure. Il se différencie par un haut niveau d'exigence et de qualité, conjuguant naturalité, efficacité et plaisir.

L'action est cotée sur Euronext Growth, fait partie de l'indice « Euronext family business » et est éligible au PEA PME.

Contacts Media

Brunswick – Hugues Boëton, Xavier Mas (01 53 96 83 83 /alesgroupe@brunswickgroup.com)

www.alesgroupe.com